

République Française
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE

Séance du 4 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie SIMON, Maire de Sainte-Radégonde.

Date de convocation : 26 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Valérie SIMON, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Céline WIBAUT, Yasmine PIRONNET, Murielle COLIN, Messieurs Pascal BELONCLE, Christophe DURAND.

Excusés : Messieurs Franck WAXIN, Benjamin LEPERCQ, Jérôme GADIOUX.

Secrétaire de séance : Madame Murielle COLIN.

ORDRE DU JOUR

- PV du 22/01/2024
- Délibération donnant mandat au CDG86 concernant la protection sociale complémentaire-risque prévoyance
- Délibération suite changement SOREGIES IDEA en 100% POITOU VERT
- Délibération demande de subvention ACTIV3
- Questions diverses

PV DU 22/01/2024

Le PV du 22/01/2024 a été approuvé par tous les conseillers présents.

DELIBERATION DONNANT MANDAT AU CDG86 CONCERNANT LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE-RISQUE PREVOYANCE

Le Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les garanties de protection sociale complémentaire, communément appelées prévoyance, sont destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la prévoyance pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux de participation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal de Sainte-Radégonde, à l'unanimité:

- Décident de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
- Donnent mandat au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- Autorisent le Maire à effectuer tout acte en conséquence

CHANGEMENT CONTRAT SOREGIES IDEA EN 100% POITOU VERT

Madame le Maire informe que l'offre SOREGIES Idéa dont la commune bénéficie depuis plusieurs années n'est plus commercialisée mais est remplacée par l'offre 100% Poitou'vert, à compter du 01/04/2024.

C'est une électricité entièrement issue de parcs producteurs d'énergie renouvelable du territoire. Le tarif reste le même que l'ancienne offre à -6% du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kWh.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer ce nouveau contrat 100% Poitou'vert.

DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV3 AU DEPARTEMENT

Suite aux projets d'investissement 2024 suivants de la commune :

- récupérateurs d'eau pour le cimetière,
- tableaux d'affichage pour la mairie,
- portail et volets pour l'ancienne école,

Madame le Maire sollicite le conseil afin de faire une demande de subvention ACTIV3 au département.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire, à faire cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'une exonération de la taxe foncière en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée peut être votée par le conseil municipal. Suite à des questionnements des membres du conseil, le sujet sera à nouveau discuté au prochain conseil municipal.

Madame le Maire informe le conseil que les frais électriques de la salle des fêtes ne sont pas totalement compensés par la location de cette salle et propose de réfléchir à une augmentation des tarifs. Madame Foucher quant à elle ne souhaite pas cette augmentation de peur qu'elle ne soit plus louée. Un prochain bilan (location/énergie) sera fait afin de voir la répercussion de la dernière augmentation de tarif de cette salle liée aux nouvelles charges du traitement des déchets.

Le conseil municipal décide de prêter gratuitement la salle des fêtes à Madame Quéré au mois de septembre en échange de l'entretien qu'elle fait dans l'église.

Madame le Maire informe de la revalorisation annuelle des loyers au 2 et 4 rue Principale.

Avec l'accompagnement de Grand Poitiers et comme convenu avec le conseil, des Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAENR) ont été proposées en photovoltaïque et en thermique sur tous les toits de la commune.

En ce qui concerne le PLUI40, la commune liste les granges et les gisements fonciers.

Suite à un entretien avec le Centre De Ressources Est de Grand Poitiers :

- un arbre va être planté devant l'école (maronnier)
- des arbustes vont compléter la haie du parking du cimetière côté 1 route d'Archigny
- un chiffrage a été demandé pour refaire la route de La Boutallerie, celle de la Basse Lande et celle des Philippières
- un curage des fossés de la Touche, de la Frétaiserie, et de La Boutallerie a été demandé

Pour pallier au problème de la route inondée direction La Touche, Madame le Maire va demander des panneaux à disposition permanente de la mairie pour informer les usagers du danger de la traversée de cette route.

Suite au devis des Jardins d'Alexis pour refaire le massif de la mairie et planter un arbre à la salle des fêtes pour faire de l'ombre, un complément va lui être demandé pour la haie du terrain de boule.

Des propositions de noms sont toujours en cours de réflexion par le conseil municipal afin de nommer le chemin de randonnée de la commune qui va être balisé par Grand Poitiers...

Yannick JAULIN sera la tête d'affiche de l'animation Itinérance de Grand Poitiers du samedi 13 juillet 2024 à Sainte-Radégonde. La soirée devrait se passer en 3 temps :

- à 18h, une causerie avec participation des habitants
- à 19h, un temps convivial repas, buvette
- à 20h30, le concert

Suite à une visite d'inspection du pont de Monteil par une personne de Grand Poitiers, une détérioration du pont a été notée. Une prochaine rencontre avec le CDR Est est prévue afin de chiffrer les éventuels travaux.

Le samedi 23 mars à 10h45, le sénateur Bruno BELIN sera en mairie afin d'échanger avec les élus.

Madame le Maire informe du décès de M. TAITARD qui a habité La TOUCHE et de l'envoi d'une carte de condoléances à sa femme.

Suite à des problèmes de bruits diurnes et nocturnes répétitifs, un habitant du hameau de Monteil a été convoqué en mairie avec la gendarmerie, le conciliateur de justice et des voisins. Une promesse de réduction de bruit a été signée et une nouvelle médiation est prévue prochainement.

Madame le Maire liste les prochains articles susceptibles d'être mis dans la prochaine gazette et interpelle les conseillers sur des éventuelles idées.

Madame FOUCHER propose de mettre avec la gazette un formulaire de demande d'autorisation de coordonnées aux administrés pour transmission d'informations urgentes et gazette.

Un devis de démoussage du toit de l'ancienne école et de réparation de fuite dans le garage du Foyer Rural par l'entreprise LP RENOVATION a été accepté par le conseil municipal pour 2944,70€ TTC.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 8 avril 2024 à 19h et sera consacré au vote du budget. Dans cette optique une réunion de préparation est organisée le lundi 18 mars 2024 à 19h avec des membres du conseil municipal.

A 21h30, la séance est levée

Arrêté le 08 avril 2024 par

Le secrétaire de séance



Le Maire



